



TRIBUNAL EUROPÉEN DE DÉFENSE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

Du 30 janvier • au 30 mai 2021



INTERNATIONAL
RIGHTS OF NATURE
TRIBUNAL



GARN
EUROPE



TRIBUNAL EUROPÉEN DES DROITS DE LA NATURE "POUR LA DÉFENSE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES"

Quatrième audience

Les rivières des Balkans

-Samedi 24 avril 2021-

Ce samedi 24 avril 2021 a eu lieu, à 17 heures (heure de Paris), la quatrième audience du Tribunal Européen pour les Écosystèmes Aquatiques. Lors de cette session, [le cas des rivières des Balkans](#) a été porté à un niveau international par le Tribunal international des droits de la nature, organisé par le réseau européen de l'Alliance mondiale pour les droits de la nature.

Les rivières des Balkans sont parmi les dernières rivières sauvages et à écoulement libre d'Europe et constituent un haut lieu de la biodiversité avec des écosystèmes et une faune uniques. Cependant, ces fleuves sont aujourd'hui très menacés, car il est prévu de construire plus de 3 500 barrages sur chacun d'entre eux. S'ils sont construits, ils pourraient provoquer un écocide.

Monti Aguirre, d'International Rivers, a ouvert le Tribunal des droits de la nature par un discours inspirant: "Il est temps de tirer les leçons des expériences passées. Les rivières des Balkans ont encore une chance".

Tom Goldtooth a honoré le Tribunal par une cérémonie de l'eau. "L'eau est sacrée, c'est la vie. Elle est essentielle pour le commencement et doit être respectée et honorée. Nous sommes créés par l'eau. L'eau a sa propre voix".

Plus tard, le président Cormac Cullinan a ouvert la session : "Ce Tribunal est un exemple de ce que les tribunaux pourraient être si nous reconnaissons les lois de la Terre Mère. Les jugements de ce Tribunal visent à une justice réparatrice, ils sont un programme d'action."

Le juge Richard Falk a introduit la session par un bref discours: "Nous devons prendre conscience de notre place dans la nature, plutôt que de notre domination sur elle. Il s'agit d'ajuster notre perception. Notre jugement dans cette affaire s'adresse à la réalité concrète des rivières des Balkans, ces derniers trésors d'un autre temps. Nous avons besoin d'une jurisprudence de l'avenir".

Après cela, la Procureure de la Terre, Rebecka Le Moine, a présenté le Tribunal et a annoncé que les responsables de la destruction des fleuves des Balkans ont décliné l'invitation à y participer.

Zoe Lujic, présentatrice du cas, a présenté l'affaire. "De petits barrages hydroélectriques sont construits partout sur les rivières des Balkans, détruisant la biodiversité et étouffant la vie. La région des Balkans est connue pour son incroyable biodiversité, d'une richesse remarquable. C'est l'un des hotspots de la biodiversité aquatique, avec 69 espèces de poissons différentes qui n'existent que dans cet écosystème. C'est pourquoi elle a été surnommée le "cœur bleu de l'Europe". Le gouvernement serbe est le principal responsable de cette destruction, de même que l'Union européenne."

La témoin, Jelena Drmanac, a ensuite pris la parole devant le tribunal. "Moi et mes enfants avons grandi autour des rivières des Balkans, et maintenant elles sont détruites par les installations de centrales hydroélectriques. Les rivières fournissent de l'eau aux personnes qui y vivent. L'eau était autrefois potable. Les centrales hydroélectriques installées sont petites, mais elles nuisent à la biodiversité et aux communautés vivant autour de ces rivières. Je n'ai pas le droit de me taire lorsque cela se produit. Mes préoccupations concernent surtout les jeunes générations, car je suis médecin et j'ai un regard particulier sur la nécessité de prendre soin de la santé de notre population."

L'expert scientifique Predrag Simonović s'est également exprimé devant le Tribunal : "Les précipitations en Serbie sont faibles et les caractéristiques du sol ne sont pas propices à la captation de l'eau. C'est pourquoi les montagnes sont si affectées par ces barrages. Les Balkans sont un haut lieu ancestral de la biodiversité. Mais sur chacun des cours d'eau étudiés, dans la section affectée par la dérivation des eaux, la biomasse de la truite brune a subi une énorme diminution. Il n'existe aucun moyen efficace d'atténuer les effets néfastes de la construction des barrages sur les écosystèmes de ces cours d'eau de montagne. Il s'agit là d'une violation manifeste des droits de la nature. La biodiversité n'a aucune possibilité de se maintenir compte tenu de l'impact actuel de ces activités sur elle."

L'expert en biologie, Ulrich Eichelmann, a ensuite pris la parole : "J'ai passé les 11 dernières années de ma vie professionnelle à protéger les rivières des Balkans, et je peux affirmer qu'un écocide est en train de se produire en ce moment même", a-t-il déclaré. "Les rivières des Balkans sont un hotspot mondial pour les poissons. Les experts ont découvert qu'il y a 113 espèces de poissons en danger et 69 espèces endémiques. Presque tous les cours d'eau des Balkans sont menacés. Il y a 3 431 barrages prévus, 108 en construction et 1 480 déjà existants. 45 % de tous les barrages hydroélectriques en service ou prévus sont situés dans des zones protégées. Nous essayons de rendre le problème visible car il y a beaucoup de corruption."

L'experte politique Marie Toussaint a déclaré: "Seuls 40% des eaux de surface sont en bon état selon les derniers rapports. D'ici 2030, nous devrions interdire tous les barrages. Nous avons

plus d'un million de barrages dans les rivières européennes, c'est donc une tâche difficile. Nous devons modifier la réglementation existante, mais aussi superviser l'application des accords. Compte tenu de l'existence du Green Deal européen, nous devons penser à changer les réglementations : nous devons demander la suppression des barrages en tant que source d'énergie renouvelable, et arrêter de les subventionner. Les écosystèmes devraient obtenir un statut juridique, et nous devons l'obtenir pour les masses d'eau également."

Le juriste Grant Wilson du Earth Law Center a déclaré au Tribunal que "le système juridique serbe présente de nombreuses lacunes en matière de protection. La création de quelques zones protégées n'est pas efficace. Il y a également une grande corruption et des menaces permanentes contre les défenseurs de l'environnement. La Serbie promeut l'hydroélectricité pour atteindre ses objectifs en matière d'énergie renouvelable. Cependant, l'hydroélectricité n'est pas "renouvelable" du point de vue de la nature, car les barrages génèrent des dommages permanents dans la biodiversité. L'impact cumulatif des barrages signifie qu'il s'agit d'un écocide."

"Nous recommandons aux pays des Balkans de reconnaître les droits des rivières et de faire de l'écocide un crime. Il faudrait également interdire les petits barrages hydroélectriques et promouvoir l'énergie solaire et éolienne. L'Union européenne devrait également adopter la Déclaration des droits de la Terre Mère et des rivières, modifier les directives sur les énergies renouvelables et s'efforcer d'éliminer les subventions de l'hydroélectricité", a encouragé Grant Wilson.

La procureure de la Terre, Rebecka Le Moine, a déclaré dans ses arguments finaux:

"Il est devenu clair, d'après de nombreux témoignages, que la directive sur les énergies renouvelables de l'UE a échoué et qu'elle partage la responsabilité de la destruction des écosystèmes aquatiques. Des activités néfastes sont financées par le gouvernement serbe et surveillées par la Commission européenne. Aucune quantité d'énergie ne peut justifier un écocide. Ces rivières sont utilisées comme des objets dans le schéma politique alors qu'elles devraient être considérées comme des sujets de vie et de valeur."

Le Tribunal s'est terminé par une chanson d'enfants serbes pour rendre hommage à ces rivières touchées.

Il est encore temps d'agir.

De janvier à avril 2021, le Tribunal européen des droits des écosystèmes aquatiques a entendu quatre affaires d'entités aquatiques à protéger en Europe : l'affaire de la Mer de Glace en France, l'affaire de l'orpaillage illégal en Guyane française, l'affaire du lac Vättern en Suède et l'affaire des rivières des Balkans. Il y a encore une audience à venir pour ce Tribunal : la mer Méditerranée menacée par les boues rouges à Marseille (le 29 mai prochain). Ce Tribunal vise à reconnaître les droits de la Nature, ce qui signifie reconnaître l'interdépendance entre les

humains et la Nature et accepter que les Etats, les entreprises et les humains ne peuvent plus en disposer impunément. Ainsi, il est nécessaire de consacrer la personnalité juridique de la Nature afin de la prendre systématiquement en compte dans nos choix politiques et sociétaux. Cette évolution juridique est nécessaire pour la préservation de la vie.

Contacts:

- Zoe Lujic, chargée de communication du Tribunal, zoelujic@earth-thrive.org ,
+447841635310
- Co-secrétariat : Natalia Greene ou Olivia Gervais tribunal@therightsofnature.org,
+33770353801

Retrouvez ce tribunal sur Facebook, en Français [GARN Europe](#) et en Anglais [International Rights of Nature Tribunal](#).

Si vous souhaitez en savoir plus sur les Tribunaux, [cliquez ici](#).